



PROVINCE de QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 459-2019

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet du règlement numéro 459-2019 modifiant le règlement de zonage et de PIIA numéro 340-2010 et ses amendements afin d'ajouter des usages additionnels agricoles, modifier les limites des zones C-221, H-220 et éliminer la zone H-228.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 4 novembre 2019, le conseil de la Municipalité de Saint-Isidore a adopté le projet de règlement numéro 459-2019 modifiant le règlement de zonage et de PIIA numéro 340-2010 et ses amendements afin d'ajouter des usages additionnels agricoles, modifier les limites des zones C-221, H-220 et éliminer la zone H-228.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 mars 2020, à 19h45 à l'Hôtel de ville située au 671, rang St-Régis à Saint-Isidore. Au cours de cette assemblée, le Maire et le directeur général expliqueront ce projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à la réception du bureau municipal situé au 671, rang St-Régis à Saint-Isidore, aux heures régulières de bureau
4. Objets et secteurs visés par ce projet de règlement :
5. Les zones agricoles, soit les zones A-101, A-102, A-104, A-104, A-105, A-106, A-107, A-108, A-109, A-110, A-111, A-112, A-113, A-114, A-119, A-226 et A-227, ainsi que les zones résidentielles et commerciales C-221, H-220 et H-228 de la municipalité de Saint-Isidore sont touchées par les dispositions de ce projet de règlement, qui vise notamment à ajouter des usages additionnels agricoles puis modifier les limites de certaines zones.

Illustration de la zone spécifiquement touchée par certaines dispositions :



Donné à Saint-Isidore, ce 19 février 2020.

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général